



RÈGLEMENT DU CONCOURS DE DÉGUISEMENT

● Article 1 : Objet du concours

Le service Animations familiales organise un concours du déguisement sur le thème :
"Le cirque".

Ce concours est gratuit et ouvert à toute personne sans limite d'âge sur inscription le jour J.

● Article 2 : Date du concours

Les inscriptions au concours se dérouleront le dimanche 16 février 2020 de 14h00 à 15h15 sur la Place de l'Amitié.

Le défilé sera organisé après la parade sur le même site.

● Article 3 : Inscription

Remplir obligatoirement un bulletin d'inscription disponible le dimanche 16 février (jour du carnaval) directement au stand identifié de 14h00 à 15h15.

● Article 4 : Catégories

Les participants devront s'inscrire dans l'une des catégories suivantes :

0-3 ans

Deux lauréats

4-6 ans

Deux lauréats

7-12 ans

Deux lauréats

+ de 13 ans

Deux lauréats

● Article 5 : Critères de sélection

1) la qualité de la réalisation du costume **notée sur 5**

2) l'originalité du costume en lien avec le thème « Le cirque » **notée sur 5**

- **Article 6 : Organisation du jury**

Le jury sera composé de 5 personnes. (élus et partenaires du carnaval)

Chaque membre attribuera une note pour chaque déguisement par catégorie selon les critères.

La meilleure note par critère sera retenue.

- **Article 7 : Répartition et nature du prix**

Dans chacune des catégories, les deux premiers gagnants recevront un prix offert par la municipalité ou par un partenaire du carnaval 2020. Par ailleurs, cette année, tous les participants seront récompensés.

- **Article 8 : Autorisations**

Par l'inscription au concours, chaque participant donne autorisation pour les photographies de son déguisement ainsi qu'à son éventuelle diffusion (supports municipaux).

- **Article 9 : Modification**

L'organisateur se réserve le droit de modifier, prolonger, écourter ou annuler sans préavis le jeu-concours en cas de force majeure.

- **Article 10 : Acceptation du règlement**

La participation à ce concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Les mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents.

- **Article 11 : Publication des gagnants**

Les noms des gagnants seront annoncés dès la fin du concours.

- **Article 12 : Acceptation**

Les candidats acceptent sans réserve le règlement du concours ainsi que les décisions prises par le jury.

Signature du candidat,

(Signature obligatoire des parents si l'enfant est mineur),

Organisé par la mairie de Coulounieix-Chamiers en partenariat avec la FCPE, la Maison du Petit Prince (Crèche et Relais assistantes maternelles), All Boards Family, le FLEP (section «peintres amateurs» et «patchwork»), l'Amicale CNL des locataires de Chamiers, Amicead, Kassoumaye, Emmaüs 24, le Comité des fêtes de Coulounieix-Chamiers, l'Amicale des habitants de Guillemotte, Sonorium Francophone, TinTam'Art, Senzala Do Périgord, Cucico, la Compagnie Ciclo familia Express, l'accueil de loisirs Jean-Sigalas (Grand Périgueux), la Maison de l'enfance de Pagot, les accueils périscolaires Louis-Pergaud et Eugène-Le-Roy (maternel et élémentaire), l'Aqua Cap (Grand Périgueux), le VestiShop (CCAS), la Société Archies, l'agence culturelle départementale Dordogne-Périgord, et tous les bénévoles.

- **Informations : Service Animations familiales**

Tél. 05.53.35.10.70 / animation@coulounieix-chamiers.fr

www.coulounieix-chamiers.fr